



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/BH/2020

Le **Mercredi 11 Novembre 2020** à 10h, il sera procédé à la salle des réunions à la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Marrakech-Safi, Complexe administratif et culturel Mohammed VI, BabIghli, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **La fourniture et pose de Moquettes pour plusieurs mosquées dans les préfectures et provinces suivantes : MARRAKECH, AL HAOUZ, ET CHICHAOUA - En lot unique -**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de construction et équipement dans la délégation Régionale des Affaires Islamiques de la régionMarrakech-Safi, Complexe administratif et culturel Mohammed VI, BabIghli, Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail du ministère des habous et des affaires islamiques : www.habous.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quinze Mille Dhs (15000,00dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 36 del'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre dela Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la RégionMarrakech-Safi, Complexe administratif et culturel Mohammed VI, BabIghli, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La date limite de dépôt des échantillons est le **Mardi 10 Novembre 2020 à 16h30 min** au bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Marrakech-Safi.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 3 du règlement de consultation conformément à l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.